

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-02-25-009

Séance du 25 février 2026

Date de convocation : 12 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX- PAGE	A	C. GUILLEMOT
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	P. BELAIR
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	L. RAVEROT
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 16

Pouvoirs : 5

Nombre de conseillers votants : 21

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Approbation de signature de convention d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Montluel

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

Il est rappelé la volonté municipale de soutenir les associations locales. La Maison des Jeunes et la Culture de Montluel, bénéficiant d'une subvention de 85 000 €, il convient de signer une convention d'objectifs entre l'association et la commune.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 19 voix pour, décide :

- D'Approuver la convention en ses termes,
- De Valider le versement d'une subvention de 85 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Montluel,
- De Dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune,
- D'Autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs individualisée présentée en annexe,
- D'Autoriser Madame la Maire à verser la somme conformément aux dispositions de la convention, le versement étant conditionné à la signature de la convention annexée, par les deux parties.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260225-2026-02-25-009-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260225-2026-02-25-009-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026